

78 accidents de travail en un an, un salarié décédé, un autre gravement blessé et aujourd'hui handicapé, voilà le carnage organisé par la direction de Transgourmet qui érige, au quotidien, « le marche ou crève » en véritable méthode de management.

Dans ce contexte, 38 salariés de Transgourmet, ont exercé voilà 12 jours, leur droit de retrait parce que les conditions de travail imposées par la direction sont telles qu'elles mettent en danger leur sécurité, leur intégrité, leur vie même.

La réaction de la direction ne s'est pas fait attendre. Interdiction immédiate du site, mise à pied sans salaire, procédure de licenciement. Autrement dit et par un tour de passe-passe dont les patrons ont le secret : 38 salariés en danger sont transformés en 38 salariés dangereux.

Il est nécessaire de réaffirmer ce soir que les 38 Camarades, en exerçant leur droit de retrait, sont dans leur droit, dans leur droit.

N'en déplaise à la direction de Transgourmet, on ne va pas au boulot pour y laisser sa peau ! On y va pour gagner sa vie pas pour la perdre. C'est cela que les 38 salariés ont voulu dénoncer et ce cela que nous dénonçons avec eux ce soir.

Monsieur le Directeur de Transgourmet les salariés de votre entreprise ont des droits qu'ils entendent bien faire respecter et qu'ils entendent même, avec la CGT, étendre. Ils ont des revendications légitimes qu'ils entendent bien, avec la CGT, faire aboutir. Car c'est avec la CGT que les salariés de Transgourmet, massivement, ont choisi de se défendre et de se battre pour leurs salaires, pour leurs conditions de travail, pour arrêter la précarisation de l'emploi dans cette entreprise qui compte, je le rappelle, 60 intérimaires et une vingtaine de CDD sur 200 salariés. Des salariés qui

d'ailleurs, dans leur immense majorité, ont signé la pétition demandant la réintégration immédiate de leurs collègues et camarades.

Quand on sait que la quasi-totalité des 38 salariés est syndiquée, dont 3 élus et le Délégué Syndical CGT Christian DEVITO, on voit très clairement l'intention de la direction qui, en même temps qu'elle casse des vies et des emplois, veut casser la CGT dans l'entreprise.

Cela dit et cela donne raison aux 38 salariés, la direction a procédé à un certain nombre de réparations dans ses locaux, elle va procéder aux élections au CHSCT après plus d'un an et demi de retard et depuis ce week-end, la CGT et les salariés ont obtenu que la direction accepte de revoir sa position. Les discussions au niveau national se poursuivent pour que tous les salariés soient rétablis dans leur droit. Pour l'instant, la procédure de licenciement court toujours.

L'Union Locale CGT d'Arles, avec tous les Syndicats CGT d'Arles et de Saint Martin de Crau, doivent et vont continuer à jouer leur rôle, fortement, à Transgourmet comme à KATOEN NATIE ou encore à Distrimag, 2 autres entreprises voisines où les directions là aussi mettent tout en œuvre pour empêcher les salariés d'exprimer leurs revendications et empêcher, par tous les moyens y compris les plus bas, la CGT de les y aider comme c'est leur droit.

Medef et gouvernement veulent imposer au monde du travail leur vieux rêve : mettre au rencart la totalité du code du travail. Les directions d'entreprises se sentent autoriser dans la période à faire dans le non droit et dans l'arbitraire. Elles veulent mettre à l'épreuve tous les salariés de toutes les entreprises. Pour eux les Comités d'Entreprises, les CHSCT, sont des droits de trop.

Ne laissons pas s'installer la loi sauce Medef et Transgourmet, la loi de l'arbitraire. Ne les laissons pas piétiner nos droits, acquis de haute lutte depuis des siècles.

Les femmes et les hommes qui travaillent aujourd'hui dans ces nouvelles zones « logistiques » ont beau être jeunes, inexpérimentés, ils sont des salariés à part entière. Ils ont les mêmes droits que tous les autres.

Tous ici nous avons la responsabilité de conduire une lutte d'arrache pied afin que ces nouvelles zones d'activité tant à St Martin qu'à Fos ou Miramas et Salon soient des zones où le droit du travail s'applique et où les salariés aient à disposition des locaux dans les zones afin d'y rencontrer les organisations syndicales.

L'Union Départementale CGT avec l'Union locale CGT d'Arles ont décidé de l'implantation d'une Antenne d'U.L sur la Zone de St Martin de Crau. Il y a urgence, la prochaine rencontre avec la Municipalité de St Martin doit nous permettre de concrétiser son emplacement.

Alors, dans le conflit éprouvant que traversent les salariés de Transgourmet et nos camarades, nous devons continuer à exercer notre solidarité de lutte et poursuivre sans relâche notre engagement à leurs côtés.

L'Union Locale CGT d'Arles et ses Syndicats, la CGT, vont continuer, dans les jours qui viennent, à peser de tout leur poids pour que la direction de Transgourmet, sans aucune disparité de traitement, réintègrent nos 38 Camarades, dans un site sécurisé, dans le respect de leur dignité et de celle de tous les salariés de Transgourmet, dans le respect de leurs droits les plus fondamentaux, dans le respect de leur vie.